

ARRÊTÉ n°2026-104-SG-AR

**Objet : Délégation de signature à Madame Florence COLLET,
cheffe de service Finances et Performance Economique**

LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code général de la fonction publique, notamment le chapitre II du titre V du Livre IV relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, notamment son article 29 ;

Considérant les fonctions de Madame Florence COLLET, cheffe de service Finances et Performance Economique du Centre de Gestion de Loire-Atlantique ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement du Centre de Gestion, il convient de procéder à diverses délégations de signature à son bénéfice ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

L'arrêté n°2025-067-SG-AR est abrogé.

ARTICLE 2

Délégation est donnée à Madame Florence COLLET, cheffe de service Finances et Performance Economique, pour signer :

- les devis et engagements comptables et juridiques de dépenses de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 5000 € HT au titre des budgets principal et annexe ;

dans le périmètre couvert par ses responsabilités, à savoir la gestion financière, les études, les cotisations et subventions.

Elle rendra compte à sa hiérarchie des actes signés dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 3

Toute signature entrant dans le cadre de l'exécution du présent arrêté est précédée de la mention « Pour la Présidente, la cheffe de service Finances et Performance Economique, Florence COLLET ».

ARTICLE 4

La présente délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente du Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

